Image not found or type unknown

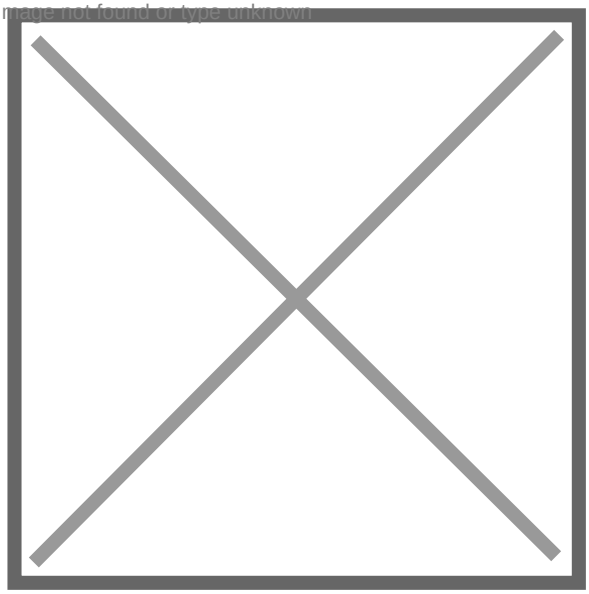

Travail sans contrat et bulletins de salaire

Par **babou13200**, le **20/10/2016** à **12:22**

Bonjour,
J'ai travaillé du 1er juillet au 30 septembre dans un restaurant. Je n'ai toujours pas de contrat ni bulletins salaire. J'ai demandé à l'employeur de verser mes salaires depuis juillet mais il refuse estimant qu'il ne me doit que le mois de septembre. Il propose que l'on se sépare à l'amiable et m'a demandé de signer le contrat (couvrant uniquement le mois de septembre). Je lui ai dit qu'il me devait les mois précédents et il m'a indiqué que je ne pouvais pas prouver que j'avais travaillé en juillet et août argumentant que même la serveuse et le commis soutiendraient que je n'ai travaillé qu'en septembre. Par ailleurs, il me menace. Que faire ? Merci d'avance pour votre réponse.
Bonne journée

Par **jos38**, le **20/10/2016** à **13:08**

bonjour. depuis le 1er juillet vous n'avez pas été payé même en espèces??!!

Par **babou13200**, le **20/10/2016** à **15:01**

Ni espèces, ni chèques, ni virement. Il m'a juste dit qu'il m'avait soit disant déclaré auprès des URSSAF

Par **morobar**, le **20/10/2016** à **15:54**

Bonsoir,
A faisan, faisan et demi.
* vous ne signez rien de rien du tout.
* Vous saisissez la formation en référé du conseil des prudhommes pour obtenir le paiement de la totalité des salaires dus depuis le 1er juillet.
** Soit il produit des attestations concernant le seul mois de septembre, auquel cas l'absence de contrat écrit vaut CDI et il devra donc s'expliquer sur un licenciement sans respect de la procédure, et en outre sans cause réelle et sérieuse.
** soit il produit des attestations indiquant que vous n'avez jamais travaillé dans son établissement, auquel cas il faudra démonter le contraire et porter plainte contre les salariés auteurs d'un faux témoignage.

Par **babou13200**, le **20/10/2016** à **16:08**

Merci pour votre réponse rapide et efficacité.

Très bonne fin de journée

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés